

Règlement trails 2018

1. Parcours : en cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie de l'itinéraire.
2. Participation : les épreuves sont ouvertes aux athlètes hommes et femmes licenciés ou non licenciés, à partir de la catégorie Cadets pour le 10 km (2002 et avant), Juniors pour le 19 km (2000 et avant) et enfin Espoirs (1998 et avant) pour le 31 km. Dans le respect de l'art.6 de la loi du 23 mars 1999, les non licenciés devront fournir un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ; les licenciés fourniront une photocopie de la licence FFA-FFTRI-FFCO (Course Orientation)-FFPM (Pentathlon Moderne)-UFOLEP (si course à pied précisée sur licence)-UNSS ou UGSEL (si inscription par établissement scolaire). Leur absence entraînera l'interdiction de participation. Une autorisation parentale de participation est obligatoire pour les moins de 18 ans. Les autres licences type Foot, Cyclisme, Tennis, Pompiers.... ne sont pas acceptées : obligation certificats médicaux.
3. Particularité du 10 km : cette course sera ouverte en individuel ou par Duo (équipe composée de 2 coureurs comme il vous convient, juste être né(e)s en 2002 ou avant).
Ces duos, pour être classés, devront courir et arriver ensemble sur la ligne de chronométrage. Un commissaire vérifiera ce point et déclassera les équipes n'arrivant pas ensemble. Des commissaires en course vérifieront que les duos courent bien ensemble le long du parcours (écart maxi de 20m).
4. Pour les handisports en fauteuil, le parcours n'est pas praticable.
5. Horaires et Chronométrage : le départ des courses sera donné vers la salle des Fêtes à La Roche Vineuse (71960). Rechercher 'Val Lamartinien Passion' sur Google Maps ©. En cas de besoin, les organisateurs se réservent la possibilité de changer et retarder l'heure de départ. Un poste de chronométrage est prévu sur la ligne de départ/arrivée. Le chronométrage sera à puces (restitution obligatoire à l'arrivée ou si abandon) et assuré par Chrono Puces ©.
6. Spécificité trail 31 km : une barrière horaire sécurité sera mise en place vers la mi-parcours, 2h. Le temps ne sera alors pas pris en compte pour aucun classement.
7. Balisage - Ravitaillement : des postes de ravitaillement sont prévus sur les parcours, ainsi que des points d'eau.
8. Circulation : la circulation sera réglementée sur le parcours pendant la durée de l'épreuve. Les deux-roues ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs.
9. Sécurité : elle sera assurée par des secouristes de la Croix Rouge, un médecin, des signaleurs portant un coupe-vent et une casquette. Pour chaque épreuve, un véhicule précèdera les coureurs pour ouvrir le parcours ; un vélo balai suivra le dernier coureur. Sur décision du Comité pour des raisons de sécurité, la course pourra être neutralisée et la voiture balai effectuera le ramassage des concurrents qui se trouveront sur le parcours. Chaque athlète participera à l'épreuve sous sa propre responsabilité et devra veiller à se présenter au départ en bonne condition physique. Tout concurrent dont l'effort sera jugé excessif par les juges de course pourra être arrêté.
10. Assurances : l'épreuve sera assurée conformément aux dispositions du règlement national des courses sur route. Responsabilité Civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAE-76044 ROUEN ; les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
11. Engagements : les engagements pourront se faire en ligne sur le site <http://www.val-lamartinien-passion.fr> et notre Prestataire sera Chronopuces © via sa plateforme d'inscription en ligne. Les frais d'inscription plateforme sont pris en charge par nous, Val Lamartinien Passion. Pas d'inscription par courrier sauf cas exceptionnel. Inscription sur place possible et majorée de 2€ selon nombre d'inscrits.
12. Renseignements : Michel Besson : 06 85 41 11 66 ou Bernard Cottin 06 82 85 42 44.
13. Dossards : les dossards devront être fixés sur la poitrine des concurrents et placés de manière à rendre visible le nom des sponsors et le numéro. Les dossards seront à retirer sur place le jour de l'épreuve.
14. Classement : un classement par catégorie sera effectué, licenciés et non licenciés confondus.
15. Récompenses : remise des Prix à 18h00 ; une récompense à chaque participant ; classement scratch et par catégorie (hommes et femmes) ; un tirage au sort de lots de valeur pour les concurrents présents aura lieu après la remise des prix.
16. Vestiaires : des douches chaudes seront mises à la disposition des coureurs.
17. Respect du règlement : la participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement. En cas de litige ou de réclamation, le juge arbitre sera seul habilité à prendre une décision. Celle-ci sera sans appel.